

Contexte et enjeux de la filière viande bovine ligérienne



Avril 2024

**ECONOMIE &
PROSPECTIVE**



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
PAYS DE LA LOIRE

Cette étude a été réalisée par Yann MATHIAS, chargé d'études en économie et prospective à la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire.

Merci à Clémentine LIBEER, Valentine LE CRAS et Pierre-Yves AMPROU du Pôle Economie et Prospective de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire pour leur contribution et/ou leur revue du document.

Sommaire

4

INTRODUCTION

5

LE CONTEXTE DE LA FILIERE

- 5 Sur le marché international, des échanges en progression
- 9 En France, une filière bien implantée confrontée au recul de sa production

15

LA FILIERE RÉGIONALE LIGÉRIENNE

- 15 Une région leader de la production de viande bovine
- 17 Pour les exploitations, le défi du renouvellement des générations
- 20 Une filière viande bovine ligérienne qui fait face à un besoin d'adaptation
- 23 Synthèse des enjeux (SWOT)

24

CONCLUSION



Introduction

La région Pays de la Loire dispose d'un tissu important d'éleveurs et d'acteurs agroalimentaires de la viande bovine. Le recul tendanciel du cheptel ligérien impacte les acteurs de l'amont et de l'aval et menace donc les capacités de production de la filière dans son ensemble. Cette réalité, généralisable à l'échelle de la France, grève la balance commerciale nationale sur ce segment de marché. Face à la perspective de ce déficit croissant, le maintien de l'élevage devient un enjeu de souveraineté alimentaire.

Cette étude partage des éléments de repère descriptifs de la place de la filière bovin viande ligérienne dans l'Europe et la France. Elle se concentre sur les gros bovins et ne traite donc pas en profondeur les spécificités liées à la filière veau de boucherie.

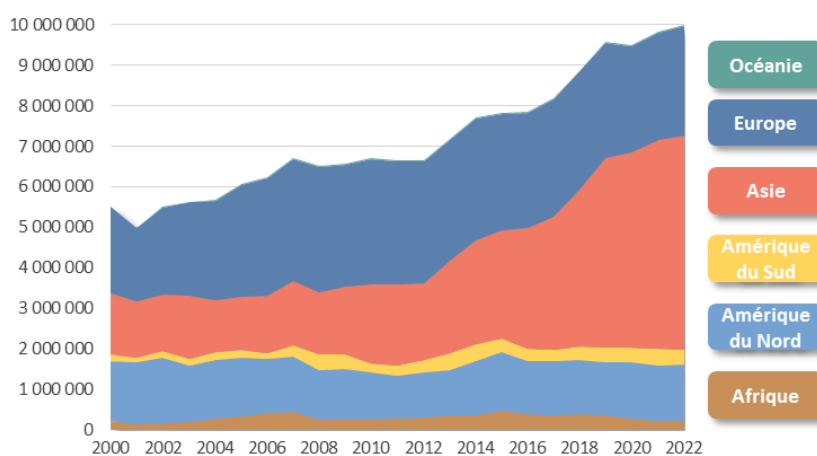
Le contexte de la filière

Sur le marché international, des échanges en progression

Une demande croissante tirée par l'extrême Orient

Les échanges de viande bovine connaissent une forte intensification depuis près d'une décennie. Le dynamisme de la demande est à attribuer à l'accroissement des importations asiatiques. Entre 2012 et 2022, les importations de viande bovine ont bondi de +182 % en Asie, entraînant les importations mondiales à +50 %. Le fort développement économique et la croissance démographique observés en Extrême-Orient ont été un terreau fertile au développement de la consommation de viande.

Importations mondiales de viande bovine (tonnes)

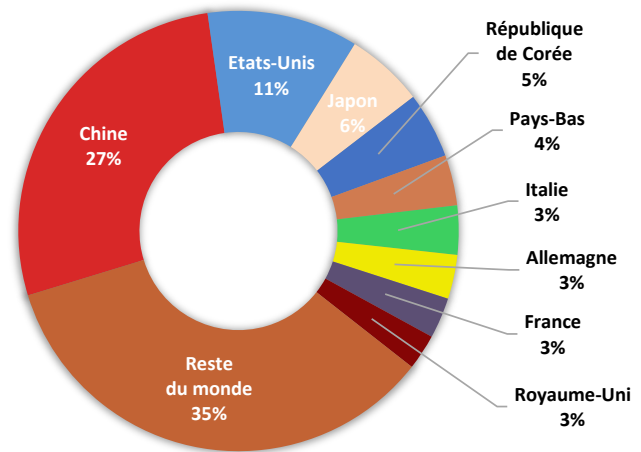


PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : FAOStat

La Chine reste de très loin le premier moteur de cette demande montante. D'autres pays d'Asie du Sud-Est comme la Corée du Sud, Taïwan, l'Indonésie, la Malaisie ou les Philippines connaissent aussi une croissance moins impressionnante, mais continue de leur demande en viande bovine. Hors Asie, le reste du monde connaît une demande relativement stagnante, l'Europe et l'Amérique restants des foyers de consommation importants.

Répartition des importations mondiales de viande bovine en 2022 (volume)



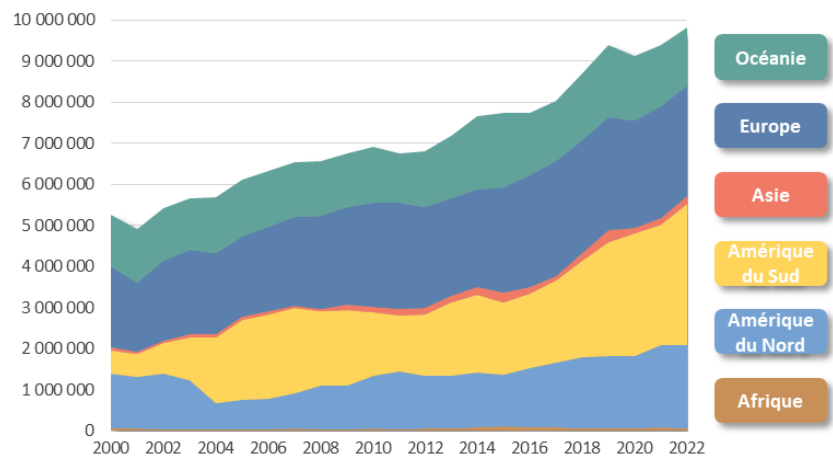
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : TradeMap

Une offre dynamique poussée par l'Amérique du Sud

L'offre mondiale accompagne la croissance de la demande intensifiant les volumes échangés qui représentent 18 % de la production mondiale en 2022 contre 12 % en 2000. Alors que le cheptel mondial tend à croître, seule l'Union européenne voit son potentiel de production diminuer perdant 6% de son troupeau de vaches entre 2017 et 2022.

Exportations mondiales de viande bovine (tonnes)

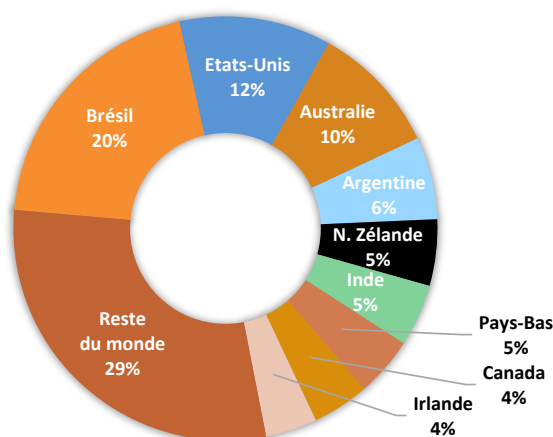


PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : FAOStat

Les pays du Mercosur sont ceux qui ont le plus tiré parti de l'accroissement de la demande asiatique. En 2021, les parts de marché à l'export pour la Chine sont à 37 % occupés par le Brésil, 20 % par l'Argentine et 15 % par l'Uruguay. Le Brésil reste aussi le leader de l'exportation mondiale, toutes destinations confondues. Dans une moindre mesure, le second bloc à profiter de la demande asiatique est l'Océanie : l'Australie et la Nouvelle-Zélande étant des grands exportateurs de viande bovine. Ils disposaient respectivement de 7 % et 9 % des parts de marché chinoises à l'export en 2021. L'Amérique du Nord trouve son débouché asiatique au Japon et en Corée du Sud. L'Union européenne peine à trouver sa place dans ces grands échanges mondiaux mais les échanges intracommunautaires restent dynamiques.

Répartition des exportations mondiales de viande bovine en 2022 (volume)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : TradeMap

Un marché mondialisé dominé par les acteurs du continent américain

De grands groupes internationaux sont au cœur de ces échanges internationaux de viande bovine avec une activité souvent diversifiée à d'autres viandes (porcine ou volaille). Il s'agit d'abord d'entreprises américaines comme Tyson Foods, Smithfield Foods (rachetées par le groupe chinois WH), Cargill ou Hormel Foods. Ils ont historiquement rapidement été concurrencés par de grandes firmes brésiliennes tel que JBS, BRF (anciennement Brazilian Foods) ou Marfrig.

En Europe, seuls le groupe néerlandais Vion et l'entreprise danoise Danish Crown disposent d'une carrure véritablement internationale.

Des accords commerciaux inquiétants pour les filières européennes

Dans la continuité de sa politique commerciale, l'Union européenne continue de signer des accords de libre-échange (ALE). Pour la viande bovine identifiée comme un secteur sensible, cette libéralisation se traduit en général par l'ouverture de nouveaux contingents tarifaires. Historiquement, trois contingents sur les viandes bovines ont été ouverts à la suite de négociations multilatérales : les contingents GATT, Hilton et Panel hormone. L'accord bilatéral du CETA avec le Canada est entré en vigueur à titre provisoire en 2017 et ouvre un quota d'importation supplémentaire qui n'a pour l'instant que peut être exploité.

Plus récemment, des avancées notables se sont produites sur plusieurs négociations à fort enjeu pour la filière viande bovine. D'abord, il y a la modernisation des ALE avec le Chili et le Mexique respectivement signés en avril 2020 et décembre 2022. Juste après la signature d'un nouvel accord avec la Nouvelle-Zélande en juillet 2023, les négociations avec l'Australie aboutissent, elles, à une impasse en octobre. Dans le même temps, la signature d'un ALE avec le Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay) reste d'actualité. Si cet accord dans son état actuel fait face à de vives oppositions, en particulier par la France, sa conclusion reste aussi fortement appuyée par le lobby industriel et certains Etats comme l'Allemagne ou l'Espagne.

Comme décrit plus haut, tous ces pays sont des leaders internationaux de l'exportation de viande bovine. Le rapport de compétitivité prix est particulièrement à la défaveur des élevages européens face à des systèmes comme ceux d'Amérique du Sud qui disposent d'avantages compétitifs (coût du travail et des intrants inférieurs, disponibilité du foncier, faiblesse des normes...). Les viandes produites dans ces pays ne disposant pas des mêmes normes de qualité sanitaire et environnementale, une recrudescence de leurs importations en Europe est particulièrement décriée. La captation de parts de marché européennes par ces acteurs internationaux renforcerait vraisemblablement la compétition et la volatilité du prix à la défaveur des éleveurs du continent.

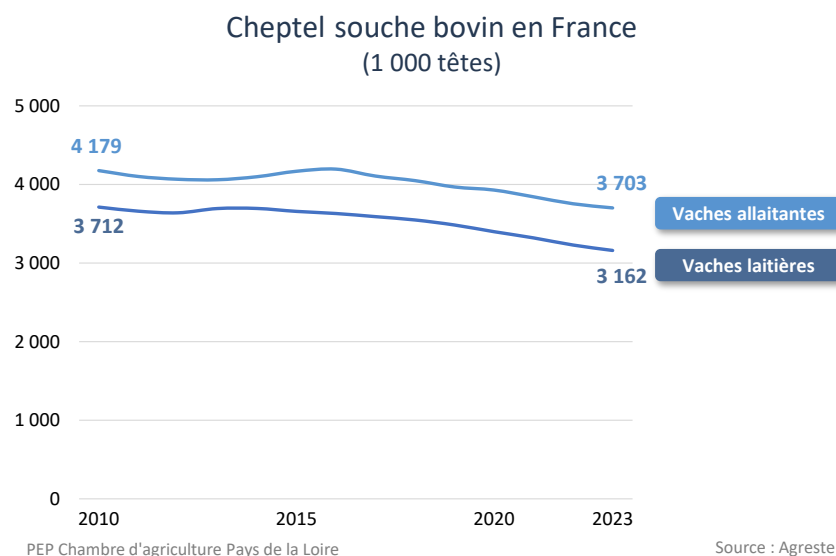
Liste des contingents tarifaires européens ouverts sur la viande bovine

Contingent tarifaire	Droits de douane	Pays	Quota ouvert (tonnes d'équivalent poids carcasse)
GATT	20,0%	Ouvert (principalement occupé par le Brésil)	43 732
Panel hormone	0,0%	Ouvert (75% réservé aux Etats-Unis depuis 2019)	45 000
Hilton	20,0%	Argentine (Mercosur)	29 589
		Etats-Unis et Canada	11 481
		Brésil (Mercosur)	8 951
		Uruguay (Mercosur)	5 606
		Australie	3 886
		Nouvelle-Zélande	846
CETA	0,0%	Canada	45 000
	0,0%	Canada	Quotas Hilton
ASA Balkans	20,0%	Serbie, Bosnie-Herzégovine, Macédoine du Nord, Kosovo	13 125
ALECA Ukraine	0,0%	Ukraine	12 000
Accords Suisse	0,0%	Suisse	1 200
AA Chili (Modernisation)	0,0%	Chili	4 900
AP Mexique (Modernisation)	7,5%	Mexique	20 000
ALE Nouvelle-Zélande	7,5%	Nouvelle-Zélande	10 000
	7,5%	Nouvelle-Zélande	Quotas Hilton
ALE Mercosur (En projet)	0,0%	Mercosur	Quotas Hilton
	7,5%	Mercosur	99 000
			Historique : 221 127
TOTAL			Récent (avec hypothèse Mercosur) : 133 900

En France, une filière bien implantée confrontée au recul de sa production

La décapitalisation en tendance de fond

La France fait face à un recul structurel de son cheptel de bovins tant allaitants que laitiers. Entre 2017 et 2022, cette décapitalisation représente une diminution de 11 % du nombre de vaches laitières et de 8 % du nombre de vaches allaitantes. Cette réalité engendre mécaniquement, dans la même période, une baisse de la production de viande bovine de 6 %.

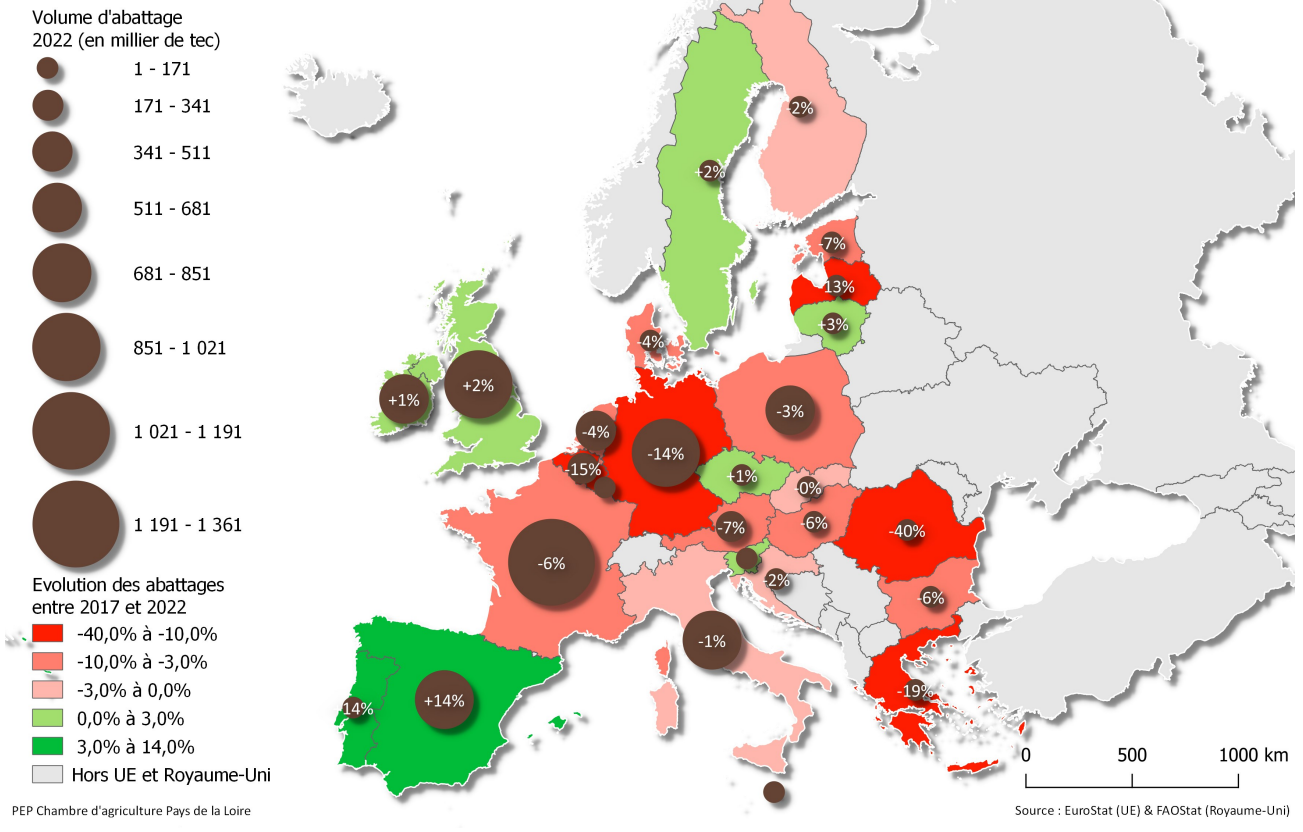


Un recul de la production du couple franco-allemand et un essor de la viande espagnole

Si ce recul des abattages s'observe aussi chez une partie de nos voisins européens, il n'en demeure pas moins l'un des reculs les plus significatifs, notamment du fait de l'importance du cheptel français. En effet, malgré cette baisse, la France reste le premier abatteur d'Europe représentant près de 21 % de la production de l'Union Européenne en 2022.

L'Allemagne, second abatteur européen, connaît aussi un déclin significatif de sa production en enregistrant une baisse de 8 % sur la seule année 2022. L'Italie reste le troisième abatteur de l'Union européenne mais pourrait être rattrapée par l'Espagne qui connaît un développement significatif de sa production. Ce dynamisme trouve son origine dans des systèmes rationalisés avec une contractualisation permettant une intégration verticale à flux tirés de l'engraissement par les coopératives. La production dans les îles britanniques est, elle, relativement stable ces cinq dernières années.

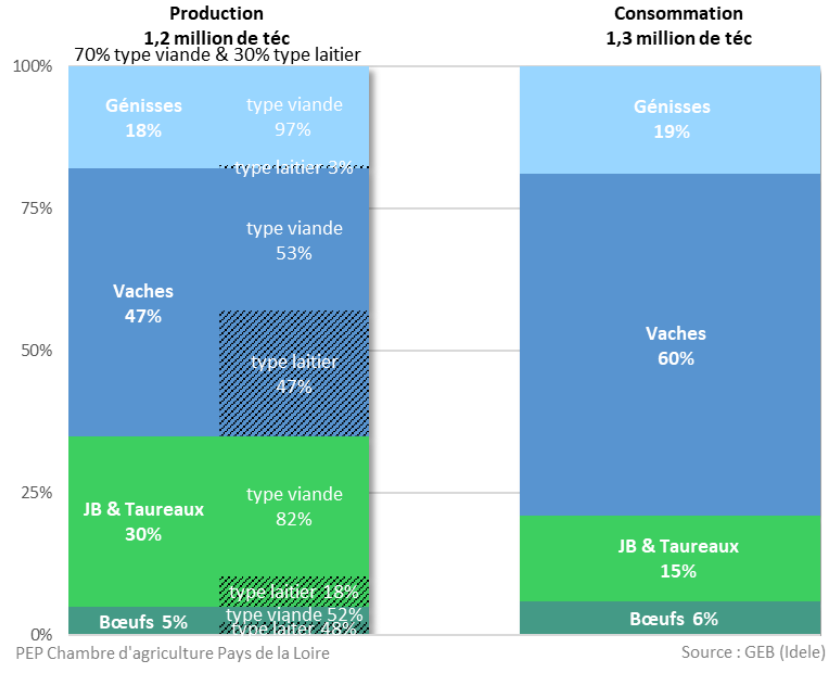
Volume des abattages en 2022 et évolution sur 5 ans par pays en UE et au Royaume-Uni



Une balance commerciale marquée par le recul de la production

Une spécificité du marché français de la viande bovine est le découplage entre le type d'animal produit sur son territoire et consommé par ses habitants. Si la ferme France produit un excédent de jeunes bovins (JB), les Français sont eux plutôt consommateurs de femelles plus âgées (à la viande rouge).

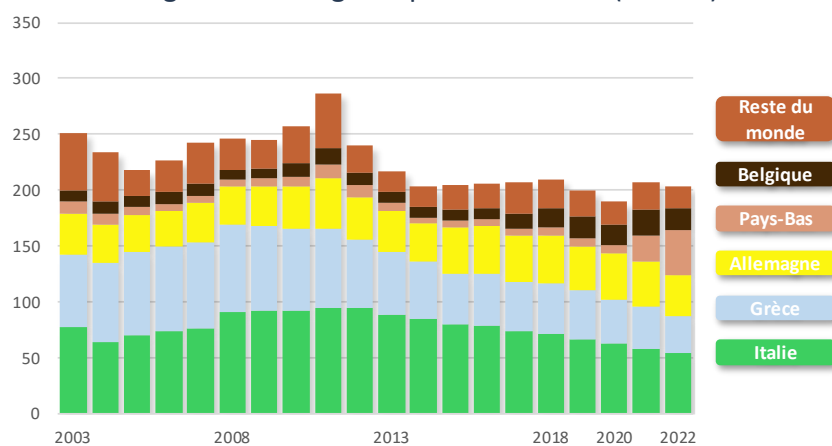
Type de viande bovine (hors veau) produite et consommée en France en 2022 (tec)



La balance commerciale française est ainsi marquée par deux phénomènes. D'abord un export de JB qui représente 86 % de ses expéditions de viande bovine vers des marchés européens friands de viandes plus roses (Allemagne, Italie, Grèce...). Ensuite, par des importations de vaches de réforme laitières qui représentent 80 % de ses imports de viande bovine majoritairement depuis les îles britanniques, le Benelux et l'Allemagne.

La relative stagnation des exportations de viande bovine depuis dix ans est un trompe l'œil qui cache des pertes de part de marché chez nos importateurs historiques (Italie, Grèce et Allemagne). Ces pertes ont été compensées par une hausse des exportations d'abord vers la Belgique puis vers les Pays-Bas depuis le Brexit.

Exportations françaises de viande bovine fraîche, réfrigérée ou congelée par destination (tonnes)



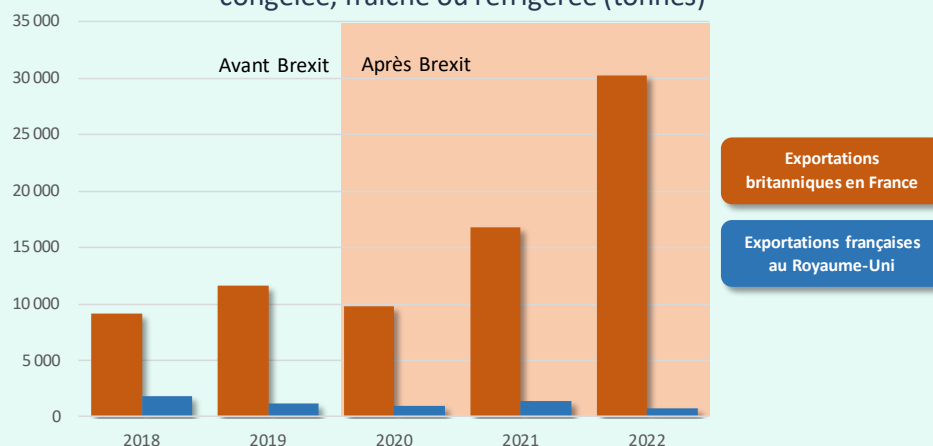
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : TradeMap

Quels effets du Brexit sur les échanges de viande bovine avec le Royaume-Uni ?

Le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne et de son marché commun a changé la nature des relations commerciales franco-britanniques. La mise en place d'une frontière entre ces deux blocs a impacté le solde des échanges de viande bovine entre la France et le Royaume-Uni. Entre 2020 et 2022, les exports britanniques vers la France sont multipliés par trois. La cause principale est le développement d'une activité de dédouanement de viandes britanniques en France par certains opérateurs néerlandais. Cela contribue à gonfler artificiellement le volume de viande bovine échangé en France par un jeu d'import du Royaume-Uni et de ré-export vers les Pays-Bas.

Echanges franco-britanniques de viande bovine congelée, fraîche ou réfrigérée (tonnes)



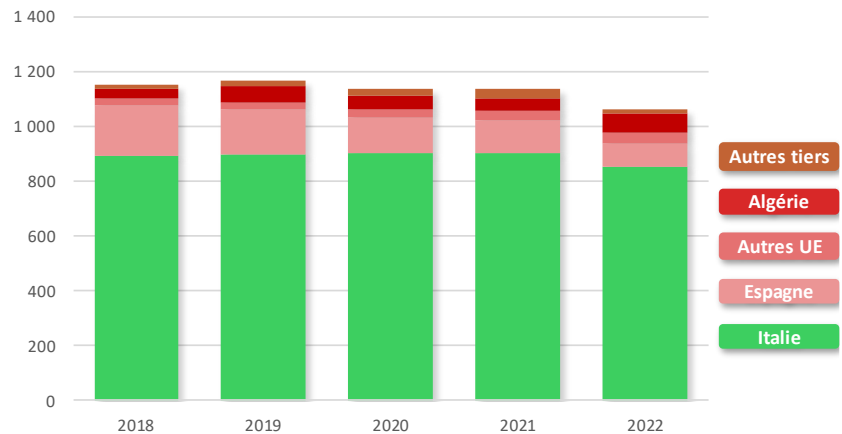
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : Trade Map

Un positionnement sur le marché du vif à destination de débouchés méditerranéens et européens

Une autre spécificité de la France est son positionnement sur le marché du vif. Les naisseurs de l'Hexagone sont ainsi des fournisseurs de broutards pour les engraisseurs de différents pays du pourtour méditerranéen. Le client principal reste de loin l'Italie suivie par l'Espagne.

Exportations françaises de broutards par destination (1 000 têtes)



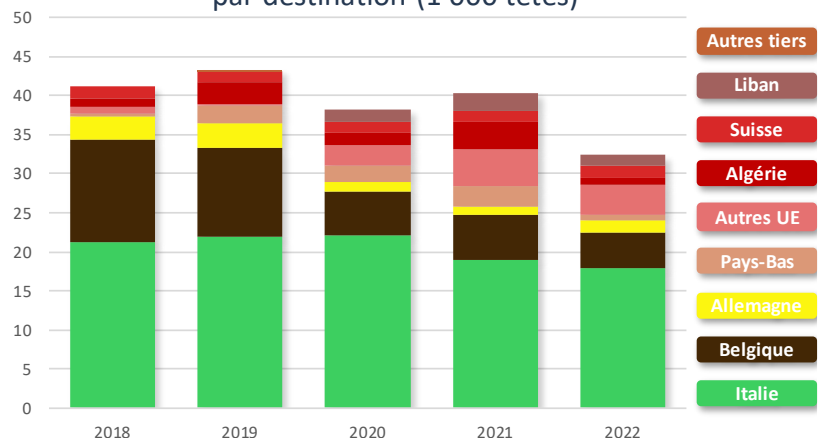
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : FranceAgriMer

Dans une moindre mesure, la France exporte aussi des animaux vifs finis destinés à la boucherie. L'Italie est de nouveau le principal client suivi par d'autres voisins européens orientaux comme le Bénélux, l'Allemagne et la Suisse.

Sur le vif, des marchés plus secondaires subsistent hors Europe, particulièrement au Maghreb et au Proche-Orient. Sur ceux-ci, les volumes d'exportation oscillent en fonction de la conjoncture et des contingents d'importation ouverts.

Exportations françaises de bovins vifs finis par destination (1 000 têtes)



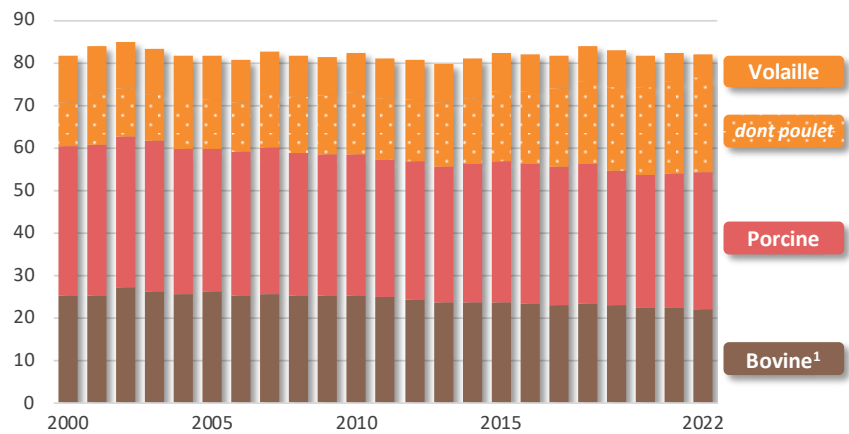
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : FranceAgriMer

La tendance générale est à la contraction de ces marchés du vif. Particulièrement celui des bovins finis où les exportations françaises reculent de 21 % entre 2018 et 2022. Dans une moindre mesure, les exports de broutards reculent aussi de 8 % sur la même période. La conjoncture actuelle est d'autant plus troublée par l'arrivée en région d'une zoonose : la maladie hémorragique épizootique (MHE), qui perturbe les exportations.

Une demande intérieure en viande bovine relativement résistante

Consommation individuelle de viandes en France (kg ec/habitant)



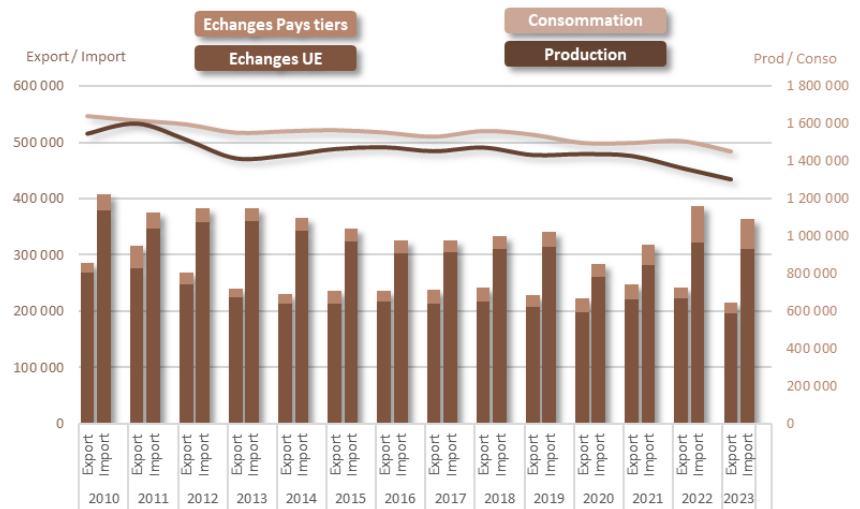
¹ Dont viande de veau

PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : Agreste

En France, la consommation de viande bovine par habitant s'érode légèrement compensée en partie par la croissance démographique. Ainsi, la consommation nationale résiste plutôt bien. La décapitalisation diminuant le potentiel de production plus rapidement que la consommation, on observe un accroissement du déficit commercial de la filière. En 2021, les importations de viande bovine représentaient 21 % de la consommation française alors que 18 % de la production française était exportée. En 2022, les importations de viande en France ont progressés de 6 %.

Bilan français de la viande bovine (en tec)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

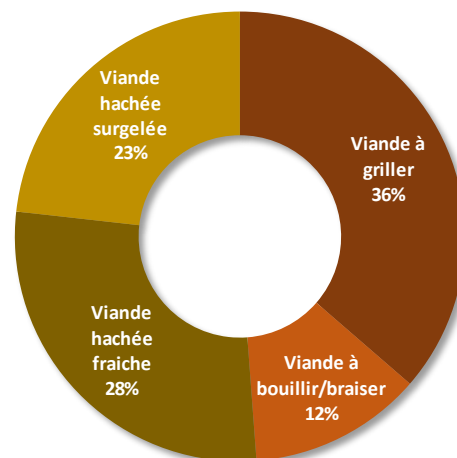
Source : Agreste

Restriction des achats de viande de boucherie et consolidation de ceux de viande hachée

Côté distribution, la viande bovine française trouve mieux sa place dans la grande et moyenne distribution et en boucherie qu'en restauration hors domicile (RHD) où elle est concurrencée par la viande d'importation. En effet, si l'étiquetage de l'origine des viandes en RHD est obligatoire depuis 2022, cette règle ne semble aujourd'hui pas toujours appliquée.

La viande hachée s'est aussi imposée petit à petit comme premier poste de consommation de viande bovine suivant une tendance globale de simplification des usages dans l'alimentation. A l'inverse, la consommation de piécé se restreint tant quantitativement que qualitativement en se concentrant sur un nombre de plus en plus faible de muscles. Une poursuite de cette tendance pose des enjeux sur la capacité à valoriser économiquement au mieux chaque morceau de la carcasse.

Nature des achats de viande bovine en 2022 (volume)



PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : Agreste (données Kantar)

Quelques géants nationaux de l'abattage et de la découpe

La France dispose d'une poignée de grands industriels qui se démarquent comme des leaders nationaux dans le marché de la viande bovine. Le numéro 1 est le groupe familial Bigard qui a consolidé son positionnement à la fin des années 2010 par l'acquisition d'autres entreprises de premier plan de la filière comme Charal et Socopa.

Plusieurs groupes industriels coopératifs disposent aussi d'un bon positionnement dans ce marché. Par exemple, Terrena est le numéro 2 national grâce à sa prise de capital dans Elivia. D'autres coopératives revêtent une importance plus régionale comme Sicarev originaire du charolais ou Arterris en Occitanie.

De plus en plus, la grande distribution vient aussi développer son activité de transformation. En filière viande bovine, on retrouve notamment des sites agro-industriels associés aux grandes enseignes E. Leclerc (avec le site Kerméné des Côtes-d'Armor) ou les Mousquetaires (avec le site SVA Jean Rozé en Ille-et-Vilaine).

Des acteurs étrangers comme le néerlandais VanDrie ou l'irlandais Moy Park (appartenant au brésilien JBS) sont aussi présents en France mais restent minoritaires. L'opérateur irlandais Dawn Meats qui avait entamé une prise de capital chez Elivia en 2015, a cédé ses parts à Terrena en 2023 et se recentre sur ses activités outre-Manche.

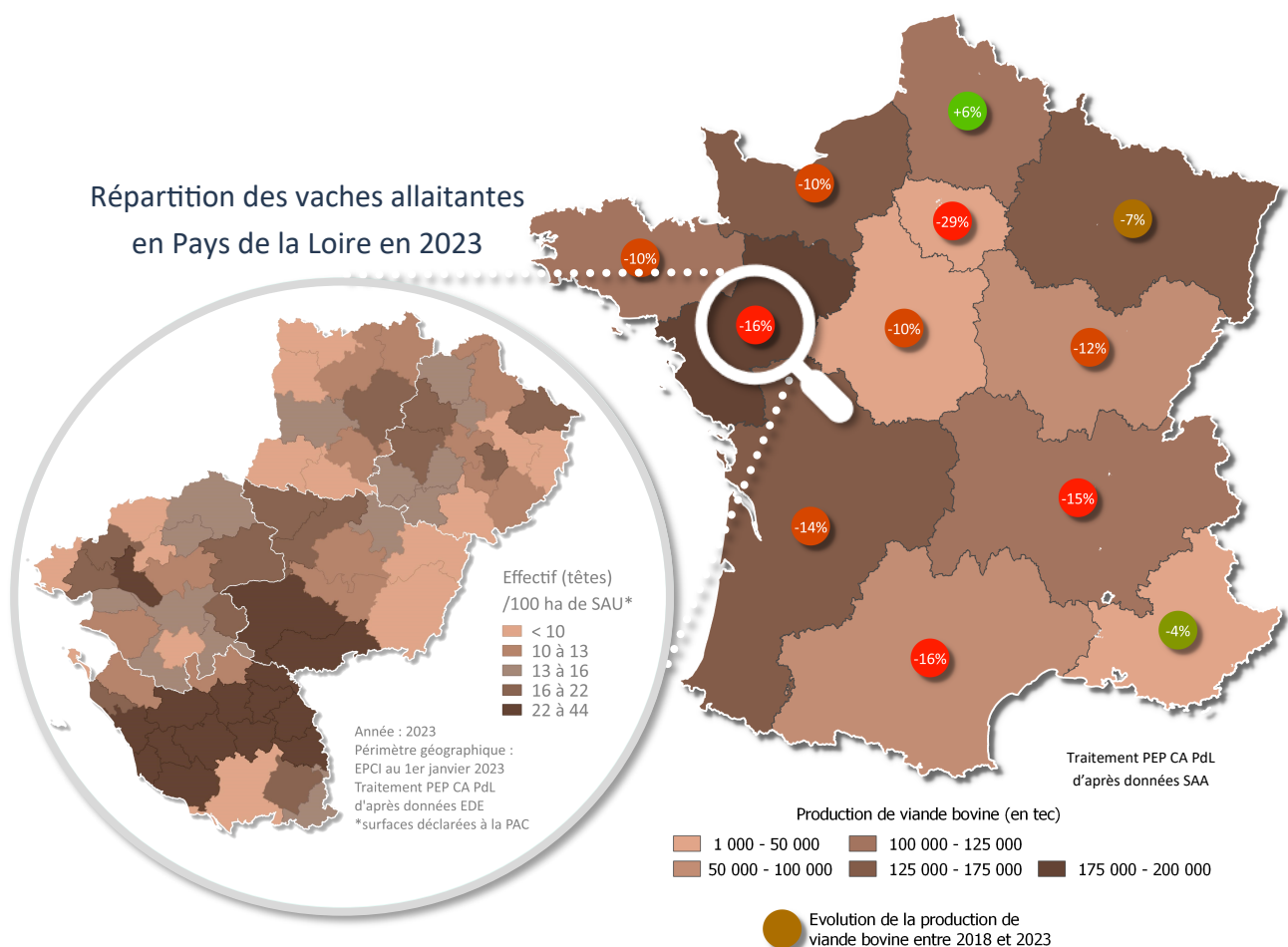
La filière régionale ligérienne

Une région leader de la production de viande bovine

Les Pays de la Loire, une petite région pourtant première productrice de viande bovine en France

En 2023, les Pays de la Loire restent une grande région d'élevage bovin. Elle détient 504 000 têtes de vaches laitières et 341 700 têtes de vaches allaitantes. Le cheptel ligérien représente 12 % du cheptel de vache français (10 % à viande, 15 % à lait). La région se singularise par une plus grande abondance de systèmes allant jusqu'à l'engraissement des gros bovins. Cela renforce d'autant plus son importance dans la production nationale de viande bovine qui atteint 17 % en 2022.

Production de viande bovine par région de France en 2023 et évolution depuis 2018

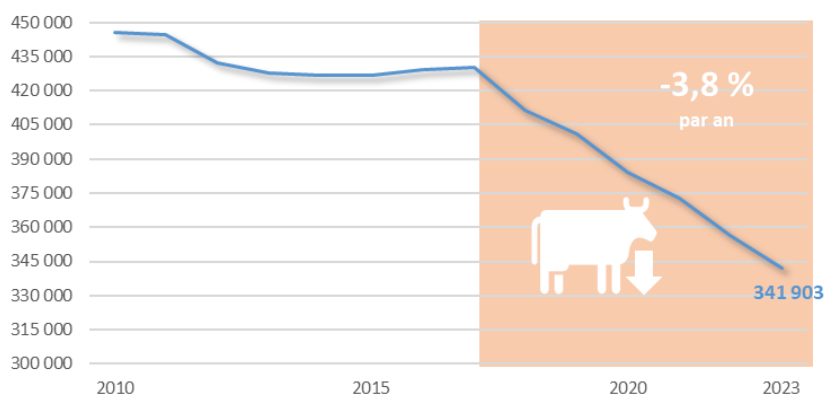


Une dynamique inquiétante de décroissance du troupeau allaitant

Comme le reste de la France, la région fait face à un recul tendanciel de son cheptel allaitant. Cette rupture enclenchée en 2018 continue jusqu'à 2023 à un rythme d'en moyenne -3,8 % par an. Depuis fin 2023, cette tendance jusqu'alors plutôt constante semble néanmoins commencer à ralentir autour de -2,7 % par an. C'est néanmoins déjà 17 % du cheptel souche qui a été perdu en cinq ans avec une dynamique qui ne pourra être totalement infléchie dans la décennie à venir. Les impacts sur le territoire seront multiples :

- D'abord économiques alors que tout l'amont et l'aval d'une filière créatrice de valeur et d'emplois est impactée et doit réduire la voilure.
- Mais aussi agronomiques, alors que certaines synergies entre cultures et élevages tendront à diminuer (fourniture de fumier/lisier, valorisation de co-produits comme la paille, opportunités de diversification des rotations, de prairies temporaires...).
- Puis environnementaux alors que ces cheptels sont les gestionnaires historiques de nombreuses zones de prairie, de bocage et de zones humides. Ils sont ainsi vecteurs de qualité paysagère, de biodiversité, de stockage carbone...

Nombre de vaches allaitantes (VA) dans les exploitations ligériennes détenant plus de 20 VA



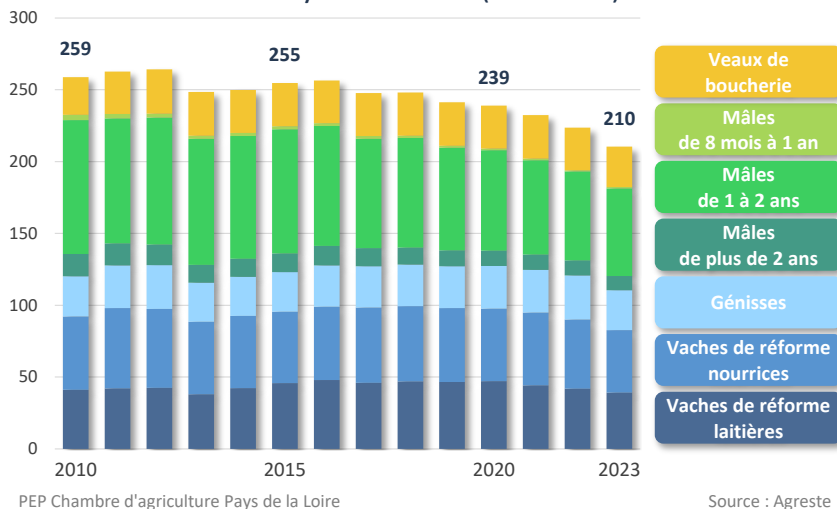
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : EDE

Le déclin du cheptel entraîne les capacités de production régionales

Le recul du cheptel souche entraîne naturellement une baisse de la production de viande bovine de 10 % entre 2017 et 2022. Ce recul est de 8 % pour les vaches de réforme, alors que les génisses progressent de 7 %. C'est surtout la production de mâle qui dégringole de 19 %. Dans le même temps, le volume de veau de boucherie est relativement stable avec une substitution de l'origine laitière vers une origine spécialisée viande.

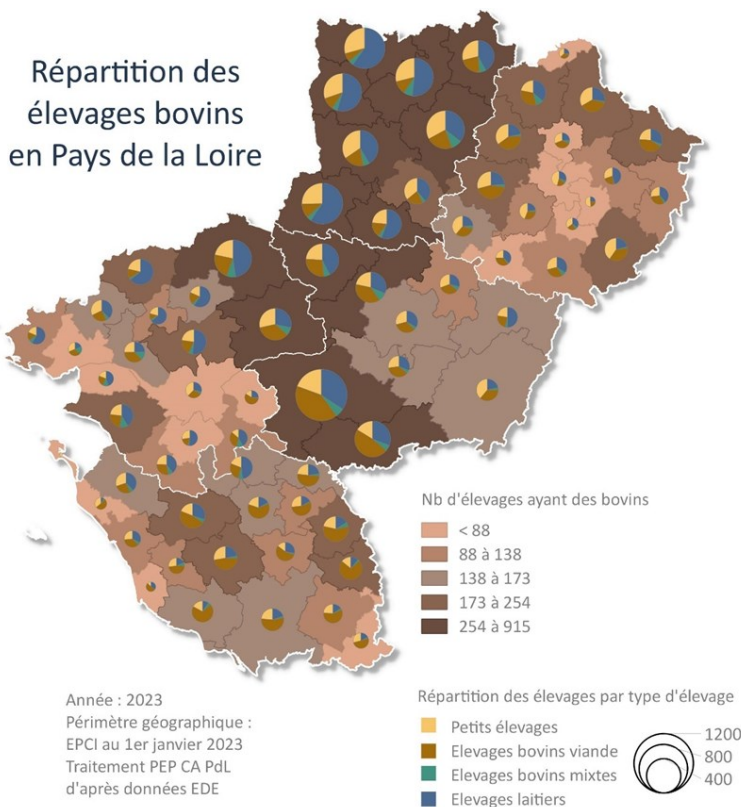
Evolution de la production totale de viande bovine en Pays de la Loire (1 000 tec)



Pour les exploitations, le défi du renouvellement des générations

Des orientations de production contrastées au sein des différents terroirs ligériens

Si la région compte 14 750 élevages bovins en 2023, les réalités suivant le territoire restent contrastées. Le bocage Vendée est largement dominé par des élevages bovins spécialisés viande. La dynamique est assez similaire à l'ouest du Maine-et-Loire dans les Mauges, le choletais et le segréen. La Mayenne reste majoritairement un territoire de production laitière avec des ateliers d'élevage généralement plus petits. Les ateliers allaitants sont cependant plus nombreux dans l'est Mayennais. La Loire-Atlantique est aussi, dans une moindre mesure, un département à dominante laitière. Elle dispose tout de même, par exemple dans le pays d'Ancenis et l'estuaire de la Loire, des zones où les systèmes bovins viande sont majoritaires. En Sarthe, les élevages de viande sont plutôt situés au nord-ouest du département.



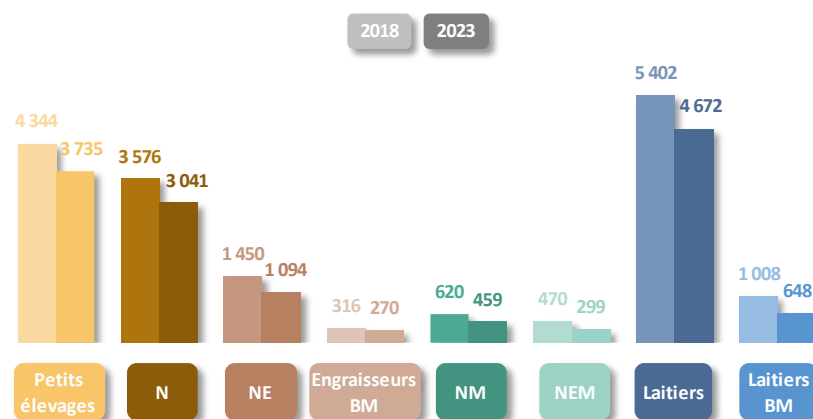
Une diversité de systèmes plus ou moins en prise avec la problématique du renouvellement

Dans le contexte de la décapitalisation, tous les systèmes bovins sont en recul. Pour autant, certains chutent plus que d'autres. Dans les élevages allaitants, c'est le cas des systèmes naisseurs-engraisseurs qui baissent de 24,6 % là où les naisseurs reculent de 15,0 % et les engraisseurs de bovins mâles de 14,6 %. Dans les élevages laitiers, ceux avec des ateliers d'engraissement de bovins mâles reculent de 35,7 % là où ceux qui en sont dépourvus ne reculent que de 13,5 %. Dans les élevages mixtes, les naisseurs-engraisseurs (-36,4 %) reculent aussi plus fortement que les naisseurs (-26,0 %).

Un dénominateur commun de ces dynamiques est un recul des ateliers d'engraissement ces dernières années. En effet, ces systèmes ont souffert, plus que les autres, d'une crise du renouvellement des actifs causé par : la faible rentabilité des capitaux investis, la concurrence avec d'autres productions (production de lait, culture de vente...), une forte charge de travail, le manque de sécurité vis-à-vis des variations de prix...

Le maintien des cotations de la viande bovine à des niveaux plus élevés depuis le lancement de la guerre en Ukraine est en train de changer cette dynamique. D'abord à la source de ventes anticipées, ces prix soutiennent, en 2023, une dynamique d'engraissement plus solide que ces dernières années. On observe ainsi un regain de dynamisme dans les mises en place.

Répartition du nombre d'élevages bovins par système en Pays de la Loire au 1er janvier 2018 et 2023



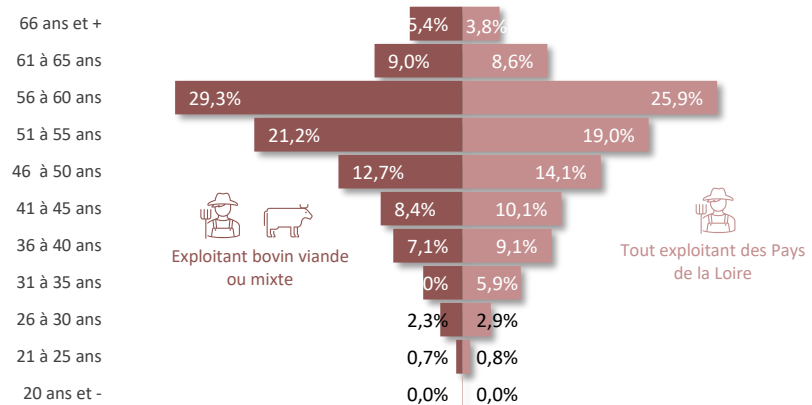
Traitement PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire d'après données EDE

En 2020 en Pays de la Loire, 25% des exploitations en bovin viande dispose d'au moins un signe de qualité et d'origine. Plus spécifiquement, 10% de ces exploitations disposent de production en label bio et 13% en label rouge.

Un vieillissement de la population d'éleveurs et une dynamique d'installation timide

En Pays de la Loire, plus encore que pour la plupart des autres filières, la filière viande bovine fait face à une crise du renouvellement des générations. Le moteur de cette crise est d'abord le vieillissement de la population d'éleveurs alors que 65 % d'entre eux ont aujourd'hui plus de 50 ans. Alors que cette cohorte d'éleveurs part ou approche de la retraite, la reprise de leurs exploitations et tout particulièrement de leur cheptel n'est pas toujours assurée.

Pyramide des âges des agriculteurs et éleveurs de bovin viande ou mixte en Pays de la Loire en 2022

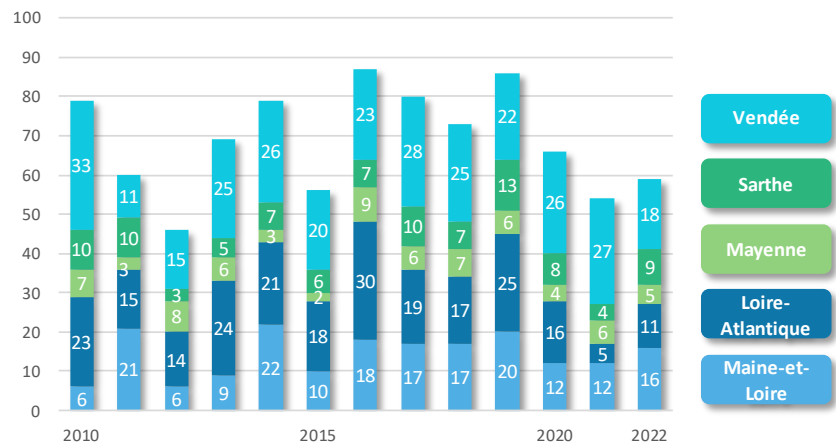


PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : MSA

En effet, la dynamique d'installation reste plutôt stable alors que les cessations se multiplient entrainées par cette réalité démographique. Un des freins à cette dynamique d'installation est le rapport souvent inconfortable entre les forts niveaux de capitaux à investir lors de la transmission et la rentabilité plus timide des systèmes. Cette crise du renouvellement et la faible croissance de la dimension économique des exploitations sont les principaux moteurs de la décapitalisation de la filière.

Nombre d'installations aidées dans les élevages de bovins viande dans les départements des Pays de la Loire



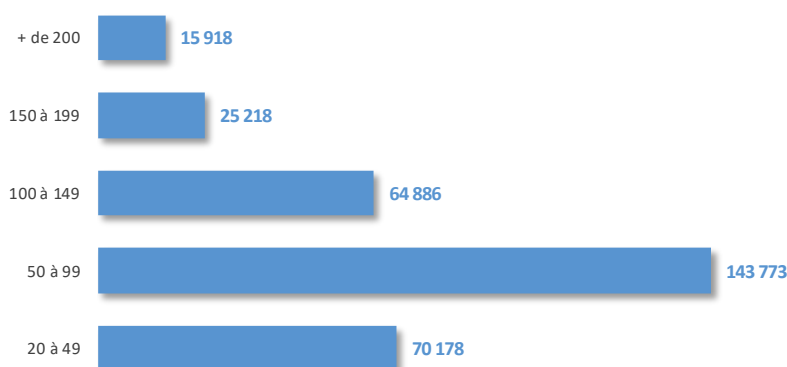
PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Source : PITCA

Une taille des cheptels allaitants qui augmente finalement peu

Près de la moitié des vaches d'exploitations ligériennes détenant un atelier allaitant significatif sont dans des systèmes entre 50 et 100 vaches. Les situations plus extrêmes comme les fermes de plus de 200 vaches sont largement minoritaires. L'augmentation du cheptel par exploitation progresse peu en filière viande (entre +0,6 et +1,9 % par an selon les systèmes) en comparaison à la filière laitière (entre +2,6 % et +3 % par an selon les systèmes). Cette timide augmentation des dimensions économiques ne permet pas de contrecarrer l'effet de baisse du nombre d'exploitations sur le cheptel.

Répartition du nombre de vaches allaitantes par classe de vaches allaitantes en Pays de la Loire au 1er janvier 2023 (têtes)



Traitement PEP Chambre d'agriculture Pays de la Loire d'après données EDE

Une filière viande bovine ligérienne qui fait face à un besoin d'adaptation

Des groupements participent à organiser la production et la commercialisation

La mise en marché est en partie organisée par des organisations de producteurs. Ces dernières sont dans la plupart des cas rattachées à des coopératives :

- Ter'élevage est l'organisation de producteurs du Grand-Ouest de la coopérative TERRENA en charge des filières bovine, ovine et caprine.
- La coopérative Agrial, majoritairement basée dans le Grand Ouest, se positionne aussi comme organisation de producteurs bovins.
- Bovinéo est l'organisation de producteur bovin de la coopérative vendéenne de le CAVAC.

Les négociants continuent d'occuper une place importante dans ce processus de commercialisation entre achat aux éleveurs et vente aux abatteurs. Ceux-ci peuvent s'appuyer sur des associations d'éleveurs ou participer à des marchés aux bestiaux.

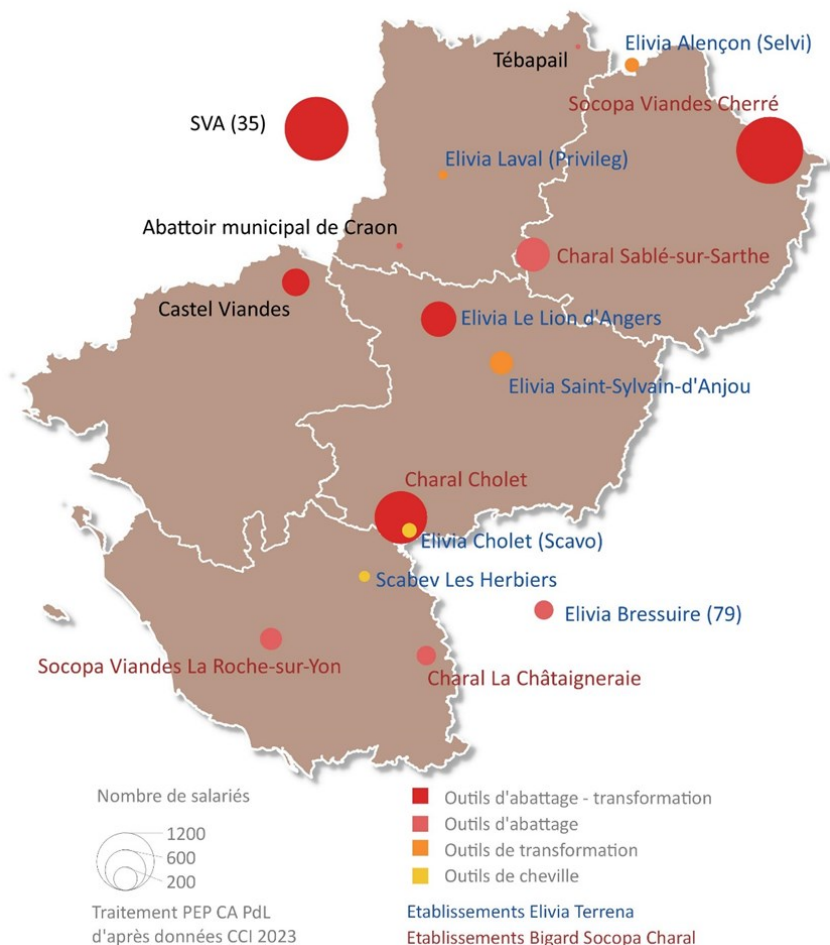
Un appareil industriel ligérien bien implanté mais qui devient surdimensionné

La région Pays de la Loire dispose de plusieurs acteurs agro-industriels significatifs de la viande bovine. D'abord, il y a une implantation forte des deux leaders nationaux de l'abattage et de la transformation de viande bovine que sont Bigard (Charal & Socopa) et Terrena (Elivia). Ceux-ci sont présents sur une multiplicité de sites dans la région et sur les départements adjacents (Orne et Deux-Sèvres). Dans le département adjacent d'Ille-et-Vilaine, la grande distribution est aussi représentée par l'abattoir SVA (Société Vitréenne d'Abattage) Jean Rozé appartenant au groupe des Mousquetaires.

Castel viande, entreprise ligérienne familiale dispose d'une activité d'abattage à Chateaubriant. Le groupe TEBA, d'implantation majoritairement normande, dispose d'un site d'abattage en Mayenne dans la commune de Pré-en-Pail. L'abattoir du Craon est le seul abattoir municipal de la région et offre notamment une solution pour les éleveurs voulant réaliser de la vente directe.

En tout, en Pays de la Loire, l'industrie des viandes est le premier employeur de l'agroalimentaire avec 21 300 salariés. L'abattage et la transformation de viande bovine y disposent d'une place importante avec 4 500 salariés en région auquel on peut ajouter 1 800 salariés dans les départements adjacents.

Principaux établissements d'abattages et de transformation de viande bovine selon le nombre de salariés en Pays de la Loire



Le secteur fait face à plusieurs défis majeurs. Comme le reste du secteur de l'agroalimentaire, il manque d'attractivité et peine à recruter de la main d'œuvre. Face à la décapitalisation, sa matière première se raréfie significativement. Dans ce contexte, son activité a progressivement diminué (parfois par le passage de cinq à quatre jours d'activité) sans pour autant occasionner de fermeture d'abattoirs majeurs. Un réajustement du nombre de sites paraît cependant inévitable pour maintenir la viabilité économique de l'activité (écrasement des charges de structure). Elivia a par exemple d'ores et déjà acté la fermeture de l'outil SCABEV des Herbiers en Juin 2024.

À ce titre, la décapitalisation ligérienne aura vraisemblablement un impact au-delà des sites en région. La Bretagne est aujourd'hui largement importateur net de bovins des Pays de la Loire (240 000 expédiés pour 40 000 réceptionnés). Certains sites de transformation bretons sont donc en partie dépendants de la production ligérienne.

La contractualisation, une nouvelle obligation réglementaire

La mise en place des deux lois EGAlim successives impose une contractualisation obligatoire pour la vente de certains produits agricoles. En 2022, seul la vente de jeunes bovins, de vaches à viande, de génisses et de bovins sous produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) étaient concernés puis rejoints par les brouards en cours d'année. En janvier 2023, cette obligation s'est élargie aux vaches de réforme laitières, jeunes bovins laitiers et mixtes, bovins reproducteurs et bovins croisés.

L'objectif de ces lois est de sécuriser le revenu des agriculteurs en garantissant un prix payé au producteur plus juste et stable : c'est-à-dire avec une prise en compte des coûts de production et qui permet un gain de visibilité à plus long terme sur le résultat économique de l'exploitation. Pour cela, elle espère rééquilibrer le pouvoir de marché entre les différents acteurs de la chaîne de valeur avec :

- Des contrats écrits d'au moins trois ans obligatoires entre les producteurs et leurs premiers acheteurs.
- La non-négociabilité du prix de la matière première agricole dans les produits vendus à partir du deuxième acheteur.

Ayant un caractère pourtant obligatoire, la contractualisation peine encore à se déployer pleinement dans les pratiques de la filière viande bovine.

Il y a aussi, selon l'observatoire interprofessionnel de la contractualisation de l'amont d'Interbev, une hétérogénéité des pratiques suivant le type d'animaux. Au 30 juin 2023, les jeunes bovins laitiers et mixtes sont les animaux les plus contractualisés avec une production à 48 % sous contrat. Le taux de contractualisation se dégrade à 28 % pour les jeunes bovins allaitants. Les vaches et génisses disposent des effectifs les moins contractualisés à 8 % sous contrat pour les races laitières et 13 % pour les races allaitantes.

Synthèse des enjeux (SWOT)

Forces	Faiblesses
<p>Région encore leader dans la production de viande bovine : une dynamique de territoire ;</p> <p>Potential racial et de production d'un troupeau spécialisé ;</p> <p>Niveau de la conduite technique, de la qualité sanitaire et de la génétique des troupeaux ;</p> <p>Encadrement technique et R&D de la production ;</p> <p>Présence d'organisations de production performantes ;</p> <p>Présence des leaders de l'abattage-découpe ;</p> <p>Démarches de qualité ;</p> <p>Traçabilité tout le long de la filière ;</p> <p>Des exploitations aux dimensions familiales et aux bons niveaux d'autonomie fourragère qui sont en adéquation avec les attentes sociétales ;</p> <p>Engagement dans une démarche d'amélioration continue du bien-être animal, de son empreinte environnementale.</p>	<p>Faible rentabilité des capitaux investis à la production ;</p> <p>Ralentissement du renouvellement des générations dans les exploitations et les boucheries ;</p> <p>Influence de la conjoncture laitière ;</p> <p>Faible part des flux commerciaux gérée par les organisations de production ;</p> <p>Faible compétitivité des outils d'abattage-transformation (faibles marges et surcapacité) ;</p> <p>Transfert des centres de décision des outils d'abattage-transformation en dehors de la région ;</p> <p>Segmentation qualitative du marché de la viande hachée insuffisante ;</p> <p>Faible transparence sur la formation des prix et des marges ;</p> <p>Notoriété insuffisante des démarches qualités ;</p> <p>Peu d'innovation pour améliorer le bien-être des éleveurs, leur productivité voir la dimension des exploitations ;</p> <p>Innovation produit à développer.</p>
Opportunités	Menaces
<p>Mise en œuvre de la contractualisation ;</p> <p>Poursuite de la segmentation associant tous les acteurs de la filière pour améliorer l'adéquation offre/demande sur le marché intérieur ;</p> <p>Hausse de la consommation mondiale de viande bovine : potentiel de marchés export à exploiter sur les segments qualitatifs ;</p> <p>Connaissance des coûts de production et de l'empreinte carbone ;</p> <p>Renforcement des démarches de bien-être animal.</p>	<p>Recul de la consommation de viande bovine en France et chez les principaux clients en Europe ;</p> <p>Marchés d'exportation pays tiers aléatoires et concurrence des grands pays exportateurs sur les marchés potentiels de la France ;</p> <p>Evolution des soutiens de la PAC à l'égard du troupeau allaitant dans la PAC 2023-2027 ;</p> <p>Accords commerciaux en négociation ;</p> <p>Fonctionnement de la filière perturbé par la position hégémonique d'un opérateur d'outils d'abattages ;</p> <p>Risque de concurrence accrue des viandes bovines d'importations si poursuite du recul de la production nationale/régionale ;</p> <p>Impacts du changement climatique sur la production fourragère et l'accès à l'eau (tant pour l'abreuvement que pour l'abattage).</p>

Conclusion

La région Pays de la Loire est numéro 1 de la production de viande bovine dans une France elle-même leader de la production européenne. Pourtant les filières ligériennes comme françaises font face à une multiplicité de défis qui pourraient compromettre cette position dominante.

En toile de fond, le vieillissement de la population d'éleveurs pose l'inquiétante problématique du renouvellement des générations. Plus que jamais, pour garantir le dynamisme de l'installation, la filière doit garantir son attractivité. Cela passe d'abord par la rentabilité des systèmes. Celle-ci a été historiquement mise à mal par des prix bas qui les rendent particulièrement dépendants des aides de la PAC.

La filière fait aussi face à des attentes sociétales contrastées notamment sur la thématique de l'environnement. En effet, si elle est saluée pour ses nombreux co-bénéfices (gestionnaire d'habitats à forte valeur en biodiversité comme les prairies, qualité paysagère, synergies agronomiques...), elle est aussi émettrice de gaz à effet de serre.

Le contexte politique est lui aussi en mouvement. Le déploiement d'Egalim espère, à terme, équilibrer les relations commerciales de la filière en améliorant le pouvoir de marché des éleveurs. La PAC évolue, privilégiant les systèmes herbagers tout en diminuant petit à petit les soutiens directs à l'élevage.



Pôle Economie et Prospective de la Chambre d'agriculture des Pays de la Loire :

Pierre-Yves AMPROU	Tél. 02 41 18 60 60	Mail : pierre-yves.amprou@pl.chambagri.fr
Valentine LE CRAS	Tél. 02 41 18 60 57	Mail : valentine.lecras@pl.chambagri.fr
Clémentine LIBEER	Tél. 02 41 18 60 51	Mail : clementine.libeer@pl.chambagri.fr
Yann MATHIAS	Tél. 02 41 18 60 64	Mail : yann.mathias@pl.chambagri.fr

**ECONOMIE &
PROSPECTIVE**



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
PAYS DE LA LOIRE

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*